



Alfortville, le 12 décembre 2018

Madame, Monsieur,

**Le CNEA** a le plaisir de **vous convier à l'une des journées régionales d'information qui vous est dédiée.**

Afin de répondre au mieux aux questions de l'ensemble de nos adhérents, tous champs confondus, nous avons mis en place un **nouveau format** de réunions régionales juridiques.

Les **matinées** de ces journées de rencontre seront consacrées aux **actualités sociales, législatives et réglementaires** et les **après-midis** en groupe et dédiées spécifiquement à **une, deux ou trois conventions collectives** qui vous concernent.

Nous souhaitons ainsi créer l'opportunité **de temps d'échanges privilégiés** avec l'équipe du CNEA mais également entre **employeurs du même territoire** et aborder **des enjeux communs à vos champs conventionnels.**

Les réunions régionales se déroulent de 9 heures à 16 heures. Vous trouverez ci-joints : **le programme de cette journée, l'ordre du jour, le lieu** et autres informations pratiques.

**Pour vous inscrire**, rendez-vous dans **votre espace adhérent** et laissez-vous guider ! Le nombre de place étant **limité**, nous vous invitons à vous inscrire au plus vite.

Nous vous attendons nombreux à cette réunion qui, nous l'espérons, permettra d'alimenter les réflexions au service de l'accompagnement et de la représentation des employeurs des secteurs **de l'Animation, du Sport, du Tourisme Social et Familial et des Foyers et Services pour Jeunes Travailleurs.**

Nous vous prions, Madame, Monsieur, de croire en l'assurance de nos sincères salutations.

**Didier JACQUEMAIN**  
Président du CNEA

**David CLUZEAU**  
Délégué Général du CNEA



---

## PRÉSENTATION D'UNE JOURNÉE DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES

---



Matinée • 9h à 12h

Actualités sociales, législatives et réglementaires :

- Loi avenir professionnel : compte Personnel de Formation, conseil en évolution professionnelle, plan et action de formation, entretien professionnel, apprentissage
- Comité Social et Economique : mise en place, rôle (dont négociation d'accord d'entreprise)

- Impôts à la source : Nouveauté pour janvier 2019
- Loi Macron décembre 2018 ( prime fin d'année, heures supplémentaires/ complémentaires)

- Questions diverses

Temps d'échange



Déjeuner • 12h à 13h



Après-midi • 13h à 16h

### Actualités relatives à la convention collective de l'Animation :

- Temps partiels : Durée minimale, Indemnité temps partiel
  - Dialogue social : dispositif de branche
  - Classification
- Congés de courte durée (avenant 166) ;
- Complémentaire santé (avenant 165) ;
- Questions diverses relative à la CCN Animation

*NB : ce programme est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité*

#### Frais de participation

40 €/pers. pour les adhérents\*  
\*déjeuner inclus

#### Inscription

**Merci de vous inscrire en ligne dans votre espace adhérent et d'adresser votre règlement rapidement afin de valider votre inscription (chèque à l'ordre du CNEA)**